

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 4 (1901)
Heft: 199

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Fleur de Falaise
Autor: Audoin, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-285588>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

à
Porrentruy

—
TÉLÉPHONE

LE PAYS 29^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au PAYS

29^{me} année LE PAYS

Mémoires

MESSIRE CLÉMENÇON

PUBLIÉS PAR A. DAUCOURT
curé de MIÉCOURT.

PRÉFACE.

A l'époque où la Principauté de nos évêques de Bâle était occupée par les troupes françaises, plusieurs personnages soit du clergé soit laïcs, même peu lettrés, écrivirent les principaux faits qui ont bouleversé notre petite patrie. Souvent ces écrits ne sont que des journaux de famille, des chroniques où les événements sont relatés jour par jour. Un travail sur cette triste époque, formant la matière de deux volumes manuscrits, seul fait exception. Il est dû à la plume de M. Koetchet, curé de Courroux. C'est l'histoire de la Révolution dans l'Évêché, encore inédite. Ces documents sont les témoins authentiques qui ont contribué grandement à l'élaboration de l'histoire de cette époque troublée et qui a laissé des traces profondes dans tout le pays. M. Folletet a eu l'heureuse inspiration de publier quelques-uns de ces mémoires, ceux de Guélat, de Nicol, de Dom Moreau. On trouve des fragments de ceux de Voirol, de Berbier, dans les ouvrages historiques de Mgr. Vautrey.

Parmi les écrits, qui nous sont parvenus sur cette époque et encore peu connus, se trouvent « les mémoires de Messire Cléménçon », curé de Miécourt, en notre possession.

Ce travail a une importance fort grande par

les détails que l'auteur fournit sur la vie et les tendances de certains personnages qui ont été d'ardents partisans de la Révolution. Originaire de la Prévôté, l'abbé Cléménçon s'efforce de montrer la fidélité de cette petite province à son prince, l'évêque de Bâle et ses protecteurs les Bernois, tout en manifestant la haine que l'on portait à la France.

Il faut retenir que l'Évêché de Bâle n'a été annexé à la France qu'en deux époques bien distinctes. En avril 1792, les troupes françaises entraient dans la Principauté, en vertu du traité de 1780, non en ennemis du Prince-Evêque, mais pour occuper les défilés ensuite de la déclaration de guerre à l'empereur. Les chefs français affirmèrent que la France ne toucherait en rien aux institutions établies et en effet, quoique résistant à Bienne, le Prince gouverna comme d'habitude ses Etats et la justice était rendue en son nom.

Toutefois cette occupation française favorisa la révolte d'un certain nombre d'ambitieux, tels que le suffragant Gobel, Rengguer, le curé Copin, l'abbé Lehmann, etc. Ces tendances révolutionnaires arrivèrent à leur comble après la proclamation de la République française et la mort de Louis XVI.

Messire Cléménçon, en détaillant la vie des révoltés et des traitres, montre comment est arrivée la déchéance du Prince, la création éphémère de la République rauracienne, sous l'égide des bayonnettes françaises, que la grande Nation devait bientôt absorber.

En effet, une année après, en mars 1793, le fait était accompli :

La France ne s'empara d'abord que des Etats de l'Évêché qui relevaient de l'Empire germanique. La Prévôté, l'abbaye de Bellelay, l'Erguel, la Montagne de Diesse, Orvin, Bienne et la Neuveville, reconnaissaient toujours le Prince-

Évêque pour leur souverain, mais ces pays furent respectés à cause de leur alliance avec des cantons suisses. Ces contrées furent enfin réunies au département du Mont-Terrible, à la fin de décembre 1797. Cette dernière occupation fut le prélude de l'invasion de la Suisse par les armées de Brune et de Schauenbourg.

Le régime français était si détesté que les jeunes gens fuyaient la conscription, même il y eut un commencement de résistance. Un millier de jeunes gens se retirèrent sur le Mont au-dessus de Courtételle où ils organisèrent la défense, encouragés qu'ils étaient par des officiers autrichiens. Abandonnés et trahis, ils durent se disperser, mais non sans s'être défendus et avoir tué beaucoup de Français.

L'invasion du territoire français par les Coalisés contre Napoléon, en 1813, produisit d'un bout à l'autre de l'Évêché un réveil des anciennes espérances nationales. On était si fatigué du régime français, si affamé de paix et de repos, qu'on acclama les Autrichiens et on entrevoit la possibilité d'une restauration du Prince-Evêque, sous lequel, en somme, le pays avait vécu heureux et content. (*)

Le régime français, on ne saurait le nier, était odieux aux populations, surtout de la campagne. Dans la partie catholique de l'Évêché, la France s'était aliénée toutes les sympathies par l'odieuse conduite de son empereur envers le Pape, qui lui avait valu le Concordat et le rétablissement du culte.

Après la chute de Napoléon et l'invasion des alliés, le peuple de l'Évêché acclama son premier évêque, Xavier de Neveu. Le rétablissement de son pouvoir était le vœu des populations. En Erguel même, le sentiment qui pré-

(*) Morel, abrégé de l'histoires du ci-devant Évêché de Bâle.

— A l'huile.

— Fichre ! — à l'huile ?

Il se leva, se recula, la tête penchée pour mieux apprécier l'ensemble, se rassit, et, tandis qu'il caressait son panneau à petites retouches amoureuses, sans souci de la confusion et du dépit de son admiratrice. — celle-ci restée plantée derrière lui, un pied de rouge au front, — le monstre chantonnait, de sa voix — fausse abominablement :

La peinture à l'huile

C'est bien difficile !

Mais c'est bien plus beau

Que la peinture à l'eau !...

La mesure était comble.

— Monsieur Legoff ?

— Mademoiselle !

— Vous chantez faux...

— Ah ! bah !

— Et puis vous êtes un ours, un vilain, ei

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 1

FLEUR DE FALAISE

PAR

MAXIME AUDOIN

PIERRE LEGOFF était fort occupé à *piger* son effet. — un fimeux effet, ma foi, une marée montante avec de curieux rebroussis de lames, — lorsqu'une voix fraîche lui murmura dans le dos :

— Bonjour, monsieur Legoff !

— Tiens, c'est vous, mademoiselle Ginette !

— C'est rudement beau ce que vous faites-là, savez-vous ?

— Hien ! dit-il avec une satisfaction non dé-

gisée, clignant des yeux, je crois en effet que c'est tapé !

Là-dessus, Legoff se tut, s'étant replongé dans son travail. Or, quand Legoff travaillait, c'était pour lui, comme si le monde n'existaient plus. Tel le juste d'Horace, la chute même de la voûte céleste n'eût pas eu le don de l'émouvoir.

Après deux ou trois hem ! hem ! discrets demeurés sans réponse, la fillette se décida à amorcer la conversation.

— Moi aussi je voudrais peindre.

— Ah ! fit l'autre ironiquement, sans se retourner, — vous voudriez peindre ! Vous n'êtes pas dégoûtée !

Nouveau silence.

— Et à quoi voudriez-vous peindre, mademoiselle, s'il n'y a pas d'indiscrétion ?

— A quoi ?

— Oui, enfin, — à l'huile ? — à l'eau ?

domina, sous l'inspiration du pasteur Morel, de Corgémont, était le rappel du Prince avec la reconnaissance des anciennes franchises. Quand on comprit enfin que cette restauration épiscopale était impossible, le peuple manifesta hautement de son désir d'être rattaché à la Suisse et même à Berne plutôt qu'à la France.

Ces différentes considérations forment le fond des Mémoires de Cléménçon. Le curé Cléménçon était originaire de Rossemaison, où il naquit le 20 septembre 1757. Après avoir occupé la cure de Fréland en Alsace, il fonctionna à Miécourt quand arriva la Révolution qui le chassa du pays. Retiré à Rossemaison, dans la Prévôté, il rédigea un mémoire célèbre pour ses concitoyens de la Prévôté et qui fut lu dans deux assemblées tenues à Moutier, les 7 et 16 Janvier 1793. (*) A la mort du curé de Miécourt, M. Froté, en 1815, M. Cléménçon retourna, comme curé, dans cette paroisse qu'il quitta en 1828. Il se retira d'abord à Fregécourt, puis à Rossemaison où il mourut, le 8 avril 1848, âgé de 91 ans. C'est pendant son second séjour à Miécourt, croit-on, qu'il rédigea les Mémoires que nous publions.

A. DAUCOURT

Mémoires de Messire Cléménçon curé de Miécourt

RECUEIL PRÉCIS DE QUELQUES FAITS PRINCIPAUX ARRIVÉS DANS LA VALLÉE DE DELÉMONT ET AUTRES LIEUX, AU TEMPS DE LA RÉVOLUTION DU PAYS PAR UN TÉMOIN OCULAIRE.

La première remarque à faire est que Gobel, évêque de Lydda, suffragant de Bâle et son neveu Rengguer, tous deux trahis à leur prince, ne pouvant, ni par eux-mêmes, ni par leurs émissaires, provoquer une révolution dans la Principauté, se servirent d'un moyen infâme pour réaliser leurs malheureux desseins de bouleverser le trône et l'autel. Ils eurent recours aux Jacobins français et par les manœuvres auprès du ministre des guerres, de profiter de la guerre déclarée à l'Empire allemand, du vivant même de Louis XVI, roi de France.

Gobel trouva donc un moyen sûr pour attirer des troupes françaises sur notre territoire.

(*) Nous avons publié ces Mémoires dans les actes de la Société jurassienne d'Emulation, année 1898.

un mal élevé ! — et je vous prie de croire que je ne vous l'enverrai pas dire !...

— Parbleu ! je m'en aperçois assez !... Bon ! la voilà qui part fâchée ! — Bon voyage, mademoiselle Ginette !...

Et le peintre, sans autrement s'émouvoir du brusque départ de la fillette, reprit avec la sérenité d'une âme juste ;

Mais c'est bien plus beau
Que la peinture à l'eau !...

— Drôle de petite fille !...

* * *

Mademoiselle Ginette, — ou, plus révérencieusement, mademoiselle Geneviève, — était, en effet, une drôle de petite fille élevée à la diable par le célibataire, un peu son oncle, qui lui servait de tuteur.

Ce tuteur, ancien professeur retraité et grand botaniste devant le Seigneur, maniaque, un peu bâque, — la meilleure pâte des hommes au demeurant, mais plus entendu à ses collections qu'à l'éducation d'une fille, — ce tuteur, M. Chardonnet (Nicolas-Joseph-Marie), se contenta

sous la garantie d'un traité d'alliance fait entre le roi de France et un de nos princes, de glorieuse mémoire (*), de l'illustre famille de Wangen. En vertu de ce traité-là, la France pouvait venir occuper, dans notre pays, les gorges pour empêcher le passage des troupes impériales contre le département du Doubs.

Le suffragant, rusé et fourbe, député à l'Assemblée nationale (**), pour que les projets de son neveu eussent plein succès, m'omit rien, à la tribune, pendant sa harangue, pour bien faire connaître à l'Assemblée nationale, toute l'importance qu'il y avait d'occuper les gorges de la Vallée de Delémont. Lorsqu'il eut fini de parler, l'Assemblée décréta quelle enverrait des ordres au ministre de la guerre pour faire passer un corps d'armée dans ce pays, en vertu du traité conclu.

Ce fut donc le 29 avril 1792, qu'un corps d'armée française, au nombre de 1800 hommes, tant de troupes de ligne, que de volontaires, arriva à Delémont sous le commandement des généraux de Ferrière et de Custine. Ces soi-disant amis de notre pays, arrivés devant les portes de la ville, dirent aux bourgmasters et aux autorités constituées de la ville, qu'ils venaient seulement pour occuper les gorges du pays, et empêcher le passage des troupes impériales. Entrés dans la ville, aux acclamations de plusieurs bourgeois et de villageois accourus pour les voir, les généraux susdits, ayant formé leur armée en bataillon carré, lui enjoignirent de ne pas molester les gens du pays et de vivre en bons amis. Ils distribuèrent ensuite à leurs soldats des billets de logement. Il demeura environ mille hommes à Delémont, les autres furent dirigés dans les baillages allemands.

J'aurais dû faire observer à mes lecteurs, que le Prince-Evêque, Joseph de Roggenbach, avait été averti que des troupes françaises viendraient occuper, dans sa Principauté, les susdites gorges, sous prétexte de les garder. Il résolut de quitter son château de Porrentruy, avec son conseil aulique, pour se retirer dans sa ville de Bienne où il serait plus en sûreté. Pendant un an environ qu'il y demeura, ses autorités, constituées furent partout respectées dans les baillages.

(*) Gobel, étant originaire de Thann, avait été élu député par le Clergé d'Alsace, pour le représenter à l'Assemblée Nationale.

(**) Frédéric de Wangen. Le traité fut conclu à Versailles, le 20 juin 1780. Il fut ratifié par le roi le 11 juillet et par le prince-évêque le 1^{er} juillet de la même année.

tait d'adorer sa pupille, de lui passer ses quatre volontés, et, cela va sans dire, de lui apprendre la botanique.

Du reste, de santé très délicate lorsque, orpheline à l'âge de cinq ans, elle était tombée dans ce ménage de vieux garçon, les médecins avaient recommandé de ne point fatiguer la petite par des études prématuées. Frêle, plutôt jolie avec des traits irréguliers, un front bombé, le nez un peu fort, l'ovale du visage allongé, de grands yeux de chèvre au regard ardent, profond, aux irisations étranges ; nature fine, nerveuse, primesautière, d'une sensibilité extrême ; tenté de sauvagerie défiante entre elle et son entourage, et puis, l'instant d'après, sans rime ni raison, par à-coups, par sautes de vent, se livrant à des expansions — crises de larmes, effusions calmes ou éclats de rire — qui étonnaient par leur soudaineté et leur violence, mademoiselle Ginette était, à seize ans, une charmante fille, mais, on l'a dit, élevée à la diable, et, par conséquent, fort mal élevée.

(La suite prochainement)

lages et siégeaient comme de coutume pour rendre la justice (*).

De plus, le Prince établit un châtelain ou commandant dans son château de résidence à Porrentruy pour commander et diriger les volontaires du pays qui étaient venus de leur plein gré pour le défendre contre les incursions et les intrigues de Rengguer. Celui-ci tramait toujours à la faveur de ses satellites qu'il gagnait pour de l'argent. Ce fut aussi avec ces gens perdus qu'il osa tenir une assemblée à Boncourt, à la frontière française.

(*) Le prince n'avait nulle raison de fuir, la France n'était pas en état de guerre avec lui. Ce fut une faute politique grave dont profitèrent habilement les révolutionnaires du pays. Il en fut tout autrement après la mort de Louis XVI.

(A suivre).

Ce que c'est que le Divorce

Le prêtre achevait de lire les sublimes pages du Rituel qui disent la grandeur du mariage chrétien et en tracent les graves devoirs.

Lui, pendant ce temps-là, ne pensait à rien...

Elle, trouvait l'admonition un peu longue. Et ni l'un ni l'autre ne se rendait bien compte de la gravité de la situation.

Puis les deux «oui» solennels furent échangés... sans conviction...

Après la lune de miel, *Lui* se remit à goberlotter, malgré le train de culture qu'il avait à conduire sérieusement. *Elle*, tapota sur le piano, dont le Lycée de Filles lui avait infusé les ritournelles beaucoup plus que des leçons de cuisine.

Malgré le lopin de terre et les belles manières, le piano d'un côté, le petit verre de l'autre, firent beaucoup de bruit dans la maison et troublerent la tranquillité domestique.

Respectons le huis-clos... Mais un jour, après deux ans de mariage, une affreuse scène mit en émoi tous les voisins : c'était bien la trois centième fois que *Lui* et *Elle* célébraient ainsi les beautés de l'hymen ; mais, cette fois, c'était sans doute la conclusion de toutes les autres : dispute, pugilat, et le piano fut mis à mal ainsi que les épaules de Madame, pendant que bébé, épouvanté, criait dans son berceau...

Quelque temps après *Lui* et *Elle* faisaient leur confession devant le tribunal, beaucoup plus exactement qu'ils ne l'avait faite à leur curé, la veille du mariage. Et la *Loi civile*, contrairement à la loi de Dieu, les déclarait désormais étrangers l'un à l'autre. Leur divorce était accompli !

* * *

Deux jeunes gens sans religion : des parents qui n'en ont guère plus ; à la place du piano et du petit verre, n'importe lequel des péchés capitaux ; changez les circonstances, multipliez par six ou sept mille, et vous aurez l'histoire annuelle du divorce un peu dans tous les pays où il est institué, de cet affreux épisode de deux vies, qui commence à l'autel pour finir au tribunal.

Le divorce c'est le *suicide de la famille*.

On divorce, parce qu'on trouve les conditions de l'existence familiale trop dures, comme l'on se suicide parce qu'on trouve difficile de vivre.